

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 11

Rubrik: Le jardin de l'abeille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les cultures de colza et les abeilles

Dans les numéros 9 et 10 de septembre et d'octobre de notre Journal, nous avons reproduit un article de M. R. Miellet, tiré de la Revue française d'apiculture, exposé qui, dans la lutte contre le méligrène et le ceutorhynque, tous deux parasites des cultures de colza, pose un problème fort complexe. Comment sauver les cultures de colza sans que les traitements antiparasitaires ne nuisent aux abeilles reconnues si utiles puisqu'elles assurent, par le butinage, une fécondation normale des fleurs et aux cultivateurs une récolte de graines oléagineuses ?

Ce problème, dont nos voisins de France cherchent la solution, se pose également chez nous. Le colza, cultivé sur le Plateau suisse et plus particulièrement dans notre région romande, offre aux abeilles, au moment de la floraison, un champ de butinage important et qui serait justement apprécié si nos mouches à miel n'y risquaient trop souvent leur vie. Comme c'est le cas en France, les traitements antiparasitaires appliqués par les agriculteurs pour détruire les deux ennemis du colza sont arme à deux tranchants. En tuant méligrènes et ceutorhynques, ces traitements, appliqués à la légère, empoisonnent l'insecte favorisant la fécondation.

Nos stations fédérales d'essais agricoles et arboricoles cherchent à combattre les parasites et recommandent des traitements, tout en attirant l'attention des cultivateurs sur le moment où le traitement doit être appliqué de façon à ce que le danger d'intoxication des abeilles soit exclu ou, en tous cas, très limité.

Eh bien, malgré conseils, recommandations réitérées, des agriculteurs et arboriculteurs peu soucieux de la vie des abeilles ne semblent pas vouloir prendre en considération les instructions données quant aux dangers que peuvent produire les applications de traitement antiparasitaires. Trop souvent encore certains cultivateurs de colza traitent leurs champs sans se soucier de savoir si c'est le bon moment et si le but recherché sera atteint. Que les agriculteurs protègent leurs cultures par des traitements appropriés, rien de plus normal pour autant qu'ils observent les instructions précises des stations d'essais. Nous reconnaissons que nombre de cultivateurs et arboriculteurs sont indemnes de reproches à ce sujet ; les apiculteurs leur en savent gré. Mais, il y a les autres, les sourds, méchants même. De ceux là il importe de s'occuper pour les empêcher de nuire. Avec l'appui de l'Autorité, c'est à l'apiculteur d'agir dès qu'il apprend qu'un traitement antiparasitaire est ou sera appli-

qué trop tardivement, par exemple, une fois les fleurs écloses. Il interviendra auprès de l'agriculteur afin de le renseigner, de le dissuader éventuellement de traiter. Il le mettra en face de ses responsabilités. S'il réussit par son intervention c'est bien, sinon l'apiculteur veillera. Il observera ses colonies d'abeilles et sitôt qu'il apercevra dans son rucher des signes évidents d'intoxication, des troubles dans le comportement des abeilles, difficultés d'envol, il récoltera soigneusement les insectes suspects portant des pelotes de pollen. Il enverra ces abeilles de suite à la Station fédérale de recherches du Liebefeld, section de l'apiculture. Dès qu'il aura reçu le rapport d'analyse notifiant que l'intoxication provient du traitement appliqué, il sera armé pour se défendre et sans tarder il déposera plainte. C'est à l'apiculteur seul qu'incombe cette tâche. L'enquête permettra de fixer l'étendue du dommage causé et l'apiculteur pourra en demander réparation.

Au printemps dernier, plusieurs cas d'intoxication d'abeilles à la suite de traitements antiparasitaires nous furent signalés. Vu que jusqu'à présent aucune mesure sérieuse n'a été prise contre ceux qui méconnaissent leur devoir, entêtement ou ignorance, nous avons pensé utile de demander à Monsieur le Dr Gallay, directeur des stations fédérales d'essais agricoles et arboricoles de Mont Calme à Lausanne de bien vouloir faire procéder à des constats dans le but de faire reconnaître les dangers que courrent les ruchers, de justifier les soucis des apiculteurs, les plaintes de ceux dont les ruchers venaient d'être décimés par des traitements appliqués à la légère.

Donnant suite à notre désir, M. le Dr Gallay chargea, en mai, M. le Dr Savary, entomologiste à la Station d'essais de Changins sur Nyon de procéder aux expertises sollicitées. Accompagnant M. Savary, nous l'avons conduit dans plusieurs ruchers, à Ferreyres d'abord, puis à Baulmes.

Les ruchers témoins, c'est-à-dire normalement développés, sains, présentaient de fortes colonies, avec une intense activité, les hausses remplies d'abeilles avaient déjà une certaine quantité de miel. Après avoir visité quelques ruches-témoins, nous nous sommes rendus dans les ruchers sis à proximité des champs de colza en question. Les colonies visitées avaient un tout autre aspect. Elles étaient irritables et les hausses vides d'abeilles et de miel. Devant les ruches gisaient des abeilles mortes ou malades.

Ces constatations ont nettement montré les dangers que courrent les ruchers au moment de l'application des traitements antiparasitaires lorsqu'un trop grand nombre de fleurs sont écloses. M. Savary a pu se convaincre et reconnaître que les plaintes signalées étaient justifiées, son rapport en fait foi.

C'est pourquoi nous voulons souhaiter que l'Autorité cherchera et trouvera la solution du problème qui préoccupe les apiculteurs,

de façon à satisfaire les cultivateurs de colza qui désirent obtenir une bonne récolte de graines et les apiculteurs dont les abeilles sont un garant de la fécondation des fleurs pour une production normale des graines.

A. V., insp. cant. des rucher.

RAPPORTS CONFÉRENCES CONGRÈS

XVI^e Congrès international d'apiculture, Vienne (12-19 août 1956)



Aperçu général

Vienne, grande capitale de ce torse formidablement mutilé qu'est l'Autriche, la ville la plus riche en abeilles du monde (10 000 colonies), se devait, nul ne s'en étonnera, devenir pour une semaine la cité mondiale des abeilles. En effet, c'est dans cette ville grandiose, patrie d'élection de l'Art et de la Pensée, que s'est déroulé du 12 au 18 août 1956 le XVI^e Congrès international d'apiculture qui a connu un succès sans précédent puisque plus de 700 délégués de 33 pays (y compris l'U. R. S. S. et les pays satellites) s'y sont donnés rendez-vous. Je ne crois pas qu'il

faille attribuer un tel succès à l'attraction seule exercée par cette ville si riche en histoire et en expérience, ou à sa situation géographique au bord du « bleu » Danube chanté par les Muses, mais je veux y voir l'importance accrue que portent à ces Congrès tant les Gouvernements que les Associations apicoles du monde entier. En effet, c'est au cours de réunions internationales de cette envergure que l'on peut se faire une idée des tendances actuelles de l'apiculture tant dans le domaine de la biologie de l'abeille que dans celui de l'apiculture pra-